

## **Synthèse cyber GPA :**

**Nom de l'espace** : EREARA

**Thème de l'évènement** : Procréation

**Sous thème de l'évènement** : Gestation pour autrui (GPA)

**Titre de l'évènement** : « La question de la gestation pour autrui »

**Type d'évènement** : Webinaire, Conférence-débat

**Date de l'évènement** : 22 janvier 2026

**Lieu de l'évènement** : Visioconférence

**Type de public** : professionnels (médecins, maitres de conf.), personnes issues du monde associatif, particuliers.

**Nombre de participants** : 39 participants

### **Questions soulevées :**

#### • **Questions juridiques et éthiques générales :**

- La GPA doit-elle être réservée à des indications médicales strictes ou ouverte à des situations non médicales (notamment couples d'hommes) ?
- La GPA constitue-t-elle une atteinte au principe de non-patrimonialité du corps humain ?
- La GPA relève-t-elle, par nature, de la traite humaine ou uniquement lorsqu'elle s'inscrit dans un contexte d'exploitation ?
- Peut-on concevoir une GPA éthique, et à quelles conditions ?

#### • **Questions relatives à la mère porteuse :**

- Le consentement de la mère porteuse est-il réellement libre ou structurellement contraint (vulnérabilité sociale, économique) ?
- La gratuité garantit-elle l'éthique de la GPA ou contribue-t-elle au contraire à l'invisibilisation du travail et des risques supportés par la gestatrice ?
- Quels sont les risques médicaux et psychologiques spécifiques de la GPA (grossesses multiples, FIV, traitements hormonaux, décès etc.) ?
- Quels effets la GPA peut-elle avoir sur la représentation de la maternité et sur la place des femmes dans la société ?

#### • **Questions relatives à l'enfant :**

- Quel est le devenir de l'enfant en cas de désaccord entre parents d'intention et mère porteuse (malformation, IMG) ?
- La GPA porte-t-elle atteinte au droit de l'enfant de connaître ses origines et d'être élevé par ses parents biologiques ?
- La filiation d'intention peut-elle primer sur la filiation biologique ou gestationnelle ? Quelle place accorder à un éventuel lien d'attachement entre la mère porteuse et l'enfant ?

- Quelles sont les conséquences psychologiques pour l'enfant de la séparation à la naissance avec la femme qui l'a porté ?
- La GPA participe-t-elle à une forme d'eugénisme, même indirectement ?

**Points de consensus :**

Les intervenants s'accordent sur le fait que l'intérêt supérieur de l'enfant devrait, dans ces situations potentiellement nouvelles, constituer la préoccupation centrale de toute réflexion sur la GPA.

Un consensus se dégage également sur l'idée que la GPA, bien que ne relevant pas par nature de la traite des êtres humains, peut donner lieu à des situations d'exploitation, de contrainte ou de vulnérabilité pour les mères porteuses. Ces situations, lorsqu'elles sont identifiées, devraient être reconnues et sanctionnées, conformément aux textes européens, pour assurer la sécurité des femmes concernées.

En outre, la gratuité n'apparaîtrait pas comme une garantie suffisante de l'éthique de la GPA. Les participants reconnaissent qu'une mère porteuse devrait a minima être indemnisée des contraintes, des risques médicaux et de l'investissement corporel que supposerait la grossesse pour autrui.

Enfin, il est admis que la filiation ne se réduit pas exclusivement au lien biologique, même s'il occupe une certaine place. En effet, le droit connaît déjà des formes de filiation fondées sur l'intention et la réalité sociale (adoption) et les données scientifiques évoquées ne mettent pas en évidence de préjudice spécifique pour les enfants élevés dans des configurations familiales non biologiques, qu'elles soient hétéro-parentales ou homo-parentales .

**Points de divergence :**

Les débats ont révélé de profondes divergences quant à la place de la biologie et de la gestation dans la filiation. Si certains estiment que la filiation d'intention peut légitimement primer, d'autres considèrent que la biologie et surtout la gestation demeurent des éléments fondamentaux, dont l'effacement n'est pas neutre pour l'enfant.

Un désaccord majeur porte sur l'existence et l'ampleur du risque psychologique pour l'enfant, en particulier lié à la séparation à la naissance avec la femme qui l'a porté. Là où certains estiment que l'enfant peut se construire sans préjudice dans un cadre affectif sécurisant, d'autres soulignent un risque traumatique inhérent à cette rupture précoce.

La situation de la mère porteuse constitue également un point de tension. Les participants divergent sur la réalité d'un consentement pleinement libre, sur l'existence de risques médicaux spécifiques à la GPA et sur la possibilité d'un altruisme authentique dans un contexte marqué par des inégalités sociales et de genre.

Enfin, le risque d'eugénisme fait l'objet d'appréciations contrastées. Pour certains, la GPA participe à une logique de sélection avec un recrutement de la mère porteuse qui serait incompatible avec les principes éthiques fondamentaux. Pour d'autres, ce risque n'est ni propre à la GPA ni suffisant pour justifier une interdiction générale de la pratique.

**Recommandations particulières pour la thématique :**

- Repenser la notion de gratuité, en reconnaissant la légitimité d'une indemnisation réelle et transparente de la mère porteuse.
- Mettre en place des garanties renforcées pour l'enfant :
  - accompagnement psychologique.
  - sécurisation juridique de la filiation,
  - accès aux origines,
- Assurer un suivi médical et éthique renforcé des mères porteuses (information, consentement éclairé, protection de la santé).

- Intégrer une approche comparée et inter-culturelle de la maternité et de la filiation pour éviter une vision strictement occidentale.
- Ne pas isoler la GPA du reste du droit de la procréation, afin d'assurer une cohérence globale des politiques bioéthiques (ne pas considérer comme obstacle à la GPA des problématiques qui se posent aussi avec d'autres méthodes de procréation, par exemple le risque d'eugénisme qui est également présent lors de PMA)